

• Vous appréciez FranceSoir, soutenez son indépendance, faites un don ! (/soutien).

## Covid-19 (diagnostic, traitements, vaccin): panorama d'une escroquerie

🕒 Publié le 22/08/2021 à 11:20 - Mise à jour le 01/09/2021 à 18:02



Mieux que le schéma vaccinal...  
GettyImages

PARTAGER CET ARTICLE :

Auteur(s): **Le médecin résistant, pour FranceSoir**

TRIBUNE - Mars 2020. COVID-19. « Pandémie » **Premier confinement.** Perte presque sans précédent des libertés annonçant **la ruine de la France**, tant spirituelle, que matérielle et économique.

Nous avons depuis, subi en continu le **lavage de cerveau** distillé par **les médias propagandistes « mainstream »**, financés par les milliardaires asservis au pouvoir, imposant une propagande inique, **lavant le cerveau des Français**, au gré d'une désinformation permanente, non sans rappeler le conditionnement d'Alex à la fin du film "**Orange mécanique**" de **Stanley Kubrik**, ou décrit dans "**le Meilleur des Mondes**" d'**Aldous Huxley**. Ô sombre et clairvoyante prémonition !

**FranceSoir a su**, durant cette période, **assurer la contradiction**. Que l'on soit d'accord ou pas avec les thèses développées dans ce journal n'est pas un sujet ; le débat doit avoir lieu, et la pensée différente, fût-elle minoritaire et/ou critiquable doit pouvoir

## — FranceSoir

Contraire, nous serions dans **une société totalitaire** où convergerait **une unique doxa** propagée par le **gouvernement, la presse** (aux mains de ces derniers), **et certaines institutions** (Ordre des médecins, ARS par exemple).

Malheureusement, sont devenus habituels **la censure** dans les réseaux sociaux (page Facebook du professeur Christian Perronne), **le mensonge** (direct ou par omission) dans les médias « mainstream », **le sarcasme, et parfois l'insulte** chez nombre de médecins, véritables « les khmers blancs » militants. Allez voir les insultes proférées par le **très jeune Dr Nathan Peiffer-Smadja** qui a su très tôt élaborer un singulier réseau relationnel ; les écrits parfois *borderline* du **Dr Jérôme Marty** : l'accès à son compte Twitter est désormais subordonné à un avertissement pour "contenus sensibles".



- FranceSoir

# pourrait comporter des contenus sensibles.

Cet avertissement s'affiche car ce compte tweete des images ou propos potentiellement sensibles. Souhaitez-vous quand même le voir ?

Oui, voir le profil



**Nathan Peiffer-Smadja**

@nathanpsmad

Follow



Un infectiologue et un microbiologiste proches de la retraite sont persuadés qu'il y a un complot mondial contre leur génie et c'est nous qui allons payer les pots cassés...

"Derrière Christian Perronne, 65 ans, et Didier Raoult, 68 ans, la terre brûlée"

[lexpress.fr/actualite/scie...](https://www.lexpress.fr/actualite/scie...)


Nathan Peiffer-Smadja
5 742 Tweets


Tweets

Tweets et réponses

Médias



Nathan Peiffer-S... · 23/08/2020 ✓

N'hésitez pas à signaler ce repaire de complotistes avec des vidéos délirantes de Perronne ou Montagnier.

Après la suppression des chaînes de Trotta et Crèvecoeur, il est possible que @YouTube réagisse.



pour medicame...

163 k vues

· il y a 1 jour



la médecine déraile

gravement Part ...

96 k vues

· il y a 5 jours



Un couple de soignants nous explique leur

84

45

124

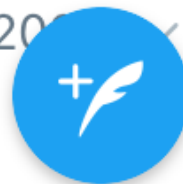


Nathan Peiffer-S... · 23/08/2020 ✓

Poke @Damkyan\_Omega

@Le\_\_Doc @FZores

@les\_voyageuses @fluidloading



Nous remercions du fond du coeur **les courageux résistants à l'oppression** : l'**IHU** de Marseille, **FranceSoir**, **éternel défenseur de la France**, les associations (**Bon Sens** (<http://www.bonsens.info/>), **Reinfo Covid** (<https://reinfocovid.fr/>)...), **le Conseil scientifique indépendant**, et de **nombreuses personnalités** : Didier Raoult, Christian Perronne, Philippe Parola, Eric Chabrière, Alexandra Henrion-Caude, Louis Fouché, le sénateur Alain Houpert et bien d'autres.

**FranceSoir a donc analysé dans le moindre détail tous les aspects de cette pandémie.** Inversement, voici venue l'heure d'effectuer **une synthèse simple** afin de comprendre tous ces événements à l'échelle du macrocosme : du début de l'épidémie, jusqu'au vaccin et au passe sanitaire, en passant par les traitements ; le rôle des différents acteurs, citoyens, médecins et institutions.

### **Un nouveau virus.**

Ce virus est t-il naturel (hypothèse de l'origine de la contamination par le pangolin), ou artificiel (singulière présence d'un laboratoire étudiant les coronavirus à Wuhan ; particularités du virus, avec un site de clivage de la furine brevetée au sein de la protéine spike) ; en ce cas, la diffusion aurait t-elle été accidentelle ou intentionnelle ? Nul ne peut actuellement apporter de réponse à cette question.

### **Traitements : un sabotage organisé**

Rapidement, le professeur Raoult a été porteur d'espoir en proposant **un traitement curatif** associant **hydroxychloroquine et azithromycine**. Des études chinoises préliminaires ont montré une efficacité de l'hydroxychloroquine ; une première étude de **l'IHU de Marseille** a ensuite confirmé ces résultats, montrant une diminution du portage viral sous traitement (<http://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32205204/>), puis une diminution de mortalité (<http://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32593867/>) sur plusieurs milliers de patients et en EHPAD (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33189890/>). Ces études observationnelles ont été conspuées (car non randomisées), le professeur Raoult insulté et ravalé au rang de charlatan, par des médecins "twitter" et "plateaux TV" se réclamant d'une **mouvance sectaire et dogmatique dénommée "No Fake Med", véritables terroristes intellectuels**. Ces derniers souhaitent tirer au sort les malades afin de les séparer en deux groupes, ceux bénéficiant du traitement, et ceux recevant un placebo, procédure éthiquement insoutenable.

### **Traitements : des études frauduleuses**

du traitement du professeur Raoult :

- **des traitements administrés trop tardivement**, en phase inflammatoire chez des patients hospitalisés, alors qu'il est évident que l'hydroxychloroquine et l'azithromycine doivent être administrées le plus précocement possible, pendant que le virus se multiplie (phase virale). Lisez cet article paru dans **Archives of Microbiology and Immunology** répondant à l'étude **Discovery** : <https://www.fortunejournals.com/articles/in-reply-to-the-discovery-trial-report-evaluating-the-potential-benefit-of-hydroxychloroquine.pdf> (<https://www.fortunejournals.com/articles/in-reply-to-the-discovery-trial-report-evaluating-the-potential-benefit-of-hydroxychloroquine.pdf>)

- **l'association hydroxychloroquine et azithromycine n'a pas été, le plus souvent, évaluée** (les études ne s'intéressant qu'à l'hydroxychloroquine en monothérapie), alors que l'azithromycine possède un effet anti-viral bien connu des infectiologues.

- **des erreurs statistiques**, par exemple dans la méta-analyse de Fiolet et al ; voir sur le site pubpeer et certaines lettres à l'éditeur

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7592021/pdf/main.pdf>

(<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7592021/pdf/main.pdf>) . La méta-analyse a été revisitée et les conclusions sont diamétralement opposées

: <https://www.fortunejournals.com/articles/revisiting-a-metaanalysis-shows-that-hydroxychloroquine-with-azithromycin-may-be-efficient-in-covid19-patients.pdf>

(<https://www.fortunejournals.com/articles/revisiting-a-metaanalysis-shows-that-hydroxychloroquine-with-azithromycin-may-be-efficient-in-covid19-patients.pdf>)

- **les fraudes de la méta-analyse de Fiolet et al** : nous noterons que les auteurs de cette méta-analyse ont présenté un comportement singulier : le **Dr Nathan Peiffer-Smadja a été rajouté sur la version finale alors qu'il n'était pas sur le pré-print** ! À l'évidence, il y a de plus, une forte suspicion de **fraude à PROSPERO** <https://www.crd.york.ac.uk/prospero/> (<https://www.crd.york.ac.uk/prospero/>) **PROSPERO** est un organisme inscrivant les méta-analyses avant que le travail soit effectué, afin d'éviter certains biais.

### **Voici une explication de @joex92 sur Twitter**

(<https://twitter.com/joex92/status/1369434779595247622?s=20>) :

**PROSPERO** est une base de données permettant l'enregistrement PROSPECTIF des protocoles de méta-analyses. Il est crucial de **décrire le protocole d'une**

## — FranceSoir

Les études #CMIGate ont enregistré leur étude sur PROSPERO le 9 Juin en affirmant qu'ils n'ont pas commencé l'extraction des données ni l'analyse des biais. Or, que trouve-t-on sur la chaîne YouTube du premier auteur le 31 Mai 2020 ?

[https://www.youtube.com/watch?v=lo\\_Bq7iiK10](https://www.youtube.com/watch?v=lo_Bq7iiK10) ([https://www.youtube.com/watch?v=lo\\_Bq7iiK10](https://www.youtube.com/watch?v=lo_Bq7iiK10)).

On voit clairement que **l'extraction des études éligibles était déjà entamée**. De même, on constate que l'analyse des biais avait déjà bien débuté en mai contrairement à ce qui est annoncé le 11 Juin à PROSPERO. Et on a déjà une première version de la méta-analyse (incluant le [#lancetgate](#)).

**L'analyse des données était déjà poussée, 10 jours avant l'enregistrement sur PROSPERO**, incluant des analyses de sensibilité. **PROSPERO** a été contacté en décembre concernant ce mensonge, ils ont tardé à donner leur réponse, **pendant quelques heures ils ont même retiré l'enregistrement mensonger**, mais ce changement fut de courte durée. À la surprise générale, ils ont finalement décidé de garder l'enregistrement des auteurs, en leur laissant l'option de le modifier dans les prochains jours.

Autre chose improbable : les auteurs auraient eu le temps, d'après les données qu'ils ont enregistrées, de **commencer l'extraction des données, de faire toutes les analyses puis de soumettre et publier le preprint entre le 11 Juin et le 19 Juin**.

L'auteur principal, Thibault Fiolet, reconnaît lui-même son incompetence !



Thibault Fiolet

@T\_Fiolet

En réponse à @Monox5

Il faut prendre ça avec des pincettes.

J'ai fait ça par curiosité, je ne suis pas spécialiste des méta-analyses

C'est compliqué de "pooler" tout ça comme les études sont différentes en design, en traitement (avec/sans HQ), la négativation du test n'est pas toujours à la mm date

09:03 · 22/05/2020 · Twitter Web App

1 J'aime

- **une étude frauduleuse, et maintenant rétractée**, parue dans le Lancet (**Lancet Gate** <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7255293/> (<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7255293/>)), ayant pour conséquence l'arrêt des différentes études dans le monde sur l'hydroxychloroquine ! Cette étude a consisté en une agrégation de fausses data par la société Surgisphère, chapeauté par une ancienne actrice de charme, Ariane Anderson !

**Retracted article**See the [retraction notice](#)

> [Lancet](#). 2020 May 22;S0140-6736(20)31180-6. doi: 10.1016/S0140-6736(20)31180-6.

Online ahead of print.

## **RETRACTED: Hydroxychloroquine or chloroquine with or without a macrolide for treatment of COVID-19: a multinational registry analysis**

[Mandeep R Mehra](#) <sup>1</sup>, [Sapan S Desai](#) <sup>2</sup>, [Frank Ruschitzka](#) <sup>3</sup>, [Amit N Patel](#) <sup>4</sup>

- **des allégations mensongères et farfelues concernant une toxicité cardiaque de l'hydroxychloroquine** ! Une première depuis des décennies, ce médicament ayant été prescrit à des milliards de personnes de part le monde sans que cette toxicité n'ait été évoquée ! De nombreuses études attestent du contraire ; tout est expliqué dans la méta-analyse revisitée : <https://www.francesoir.fr/archive-scientifique-libre-de-francesoir/covid-19-une-meta-analyse-revisitee>

(<https://www.francesoir.fr/archive-scientifique-libre-de-francesoir/covid-19-une-meta-analyse-revisitee>).

- des études administrant hydroxychloroquine **en surdosage toxique, comme l'étude RECOVERY** par exemple !

[https://www.nejm.org/doi/10.1056/NEJMc2035374?url\\_ver=Z39.88-2003&rfr\\_id=ori:rid:crossref.org&rfr\\_dat=cr\\_pub%20%20pubmed](https://www.nejm.org/doi/10.1056/NEJMc2035374?url_ver=Z39.88-2003&rfr_id=ori:rid:crossref.org&rfr_dat=cr_pub%20%20pubmed)

([https://www.nejm.org/doi/10.1056/NEJMc2035374?url\\_ver=Z39.88-2003&rfr\\_id=ori:rid:crossref.org&rfr\\_dat=cr\\_pub%20%20pubmed](https://www.nejm.org/doi/10.1056/NEJMc2035374?url_ver=Z39.88-2003&rfr_id=ori:rid:crossref.org&rfr_dat=cr_pub%20%20pubmed)). Le surdosage en hydroxychloroquine pourrait provoquer une atteinte pulmonaire ressemblant à celle du COVID. <https://www.fortunejournals.com/articles/shunt-due-to-hydroxychloroquine-sublethal-dosage-resulted-in-excess-transfer-to-mechanical-ventilation-and-death-in-hospitalized-p.pdf>

(<https://www.fortunejournals.com/articles/shunt-due-to-hydroxychloroquine-sublethal-dosage-resulted-in-excess-transfer-to-mechanical-ventilation-and-death-in-hospitalized-p.pdf>).

- **L'ivermectine a subi le même sort**. De nombreuses études ont démontré son efficacité pourvu que ce traitement soit donné précocement. De plus, l'ivermectine n'a que très peu d'effets indésirables et aucune interaction médicamenteuse. Il n'y avait donc aucun risque à le prescrire à grande échelle en préventif et en curatif.

eux, attendant l'insuffisance respiratoire que beaucoup ne ressentait pas en raison de la fameuse « hypoxie heureuse ». Que de drames et de décès évitables si l'on avait écouté les professeurs Raoult et Perronne...

## Le vaccin : l'échec

Le concept de vaccin n'est pas une mauvaise chose, bien au contraire. Prévenir une maladie est ce que l'on peut faire de mieux en médecine. Cependant, lors de cette crise du COVID, on a eu l'impression que le seul but était de vacciner, presque "vacciner pour vacciner", le vaccin devenant une fin et non plus un moyen, et ce, au détriment de la réflexion sur les traitements. Or, soigner est le fondement de la médecine.

Il est possible que le vaccin apporte des bénéfices à certaines populations en terme de réduction des formes graves et des décès du COVID. Cependant, **son efficacité paraît moindre** que celle annoncée, plutôt autour de 50 % que 95 %. De plus, **le vaccin n'empêche pas la contagion**. Preuve en est qu'une personne vaccinée doit encore porter son masque et suivre les recommandations de "distanciation sociale".

Par ailleurs, **les effets indésirables graves liés au vaccin sont extrêmement mal évalués**, et paraissent beaucoup plus fréquents que prévu à la lecture des registres de pharmacovigilance (<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/la-vaccination-covid-lepreuve-des-faits-2eme-partie-une-mortalite-inedite>). Bien entendu, les Khmers blancs "anti Fake Med" auront vite fait d'éluder cette question, niant l'imputabilité de ces événements graves au vaccin, et refusant tout doute constructif (étrange attitude pour la secte des "zététiciens" amoureux du doute, prouvant au contraire une préférence inconsciente pour la pensée dogmatique). Qu'en pense Monsieur Thomas Durand alias "Acermendax", ou "la Tronche en biais" ?

Il est évident que **le vaccin favorise l'apparition de variants** par pression sélective. La protéine spike, cible du vaccin. **Le vaccin actuel a en effet été développé pour générer des anticorps contre la seule protéine spike** ; il suffit donc de **quelques mutations (peu nombreuses) pour que le vaccin protège moins, voire plus du tout**. *A contrario*, un vaccin utilisant le virus entier, inactivé, génère des anticorps contre d'autres régions antigéniques de l'enveloppe virale, diminuant la probabilité d'apparition de mutants. Tout est expliqué dans cet article scientifique (<https://www.fortunejournals.com/articles/may-vaccines-select-sarscov2-variants-more-readily-escaping-immunity.pdf>) paru dans "Archives of Microbiology and Immunology".

**Le plus grave pourrait être l'effet "ADE" pour *antibody-dependent enhancement***, ou maladie exacerbée par des anticorps dits « facilitants » et non plus « neutralisants ». Il suffit qu'un variant particulier apparaisse (exemple, le variant delta) pour non **seulement annuler l'effet vaccinal mais potentiellement induire plus de décès qu'en l'absence de vaccination**. En médecine vétérinaire, ce type de vaccin est contre-indiqué chez les animaux malades, car pouvant exacerber la maladie (<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/covid-19-le-paracetamol-aurait-il-tue>). Ces questions essentielles ne sont jamais évoquées par le commando de médecins qui a pris le pouvoir en France, car nous assistons bel et bien au diktat d'une très petite section de la population sur l'ensemble de la population.

**Comprenez le cercle vicieux** : maladie et décès, non traités, poussant à une vaccination de masse, sélectionnant les variants, pouvant induire effets indésirables graves et un phénomène "ADE" aggravant la maladie ; avec pour conséquences une course encore plus folle à la vaccination (troisième dose, nouveaux vaccins etc). **Il s'agit du processus psychologique d'engagement, sans possibilité de remise en question, avec rationalisme morbide.**

**L'odieux Passe sanitaire** crée désormais une nouvelle forme d'apartheid en obligeant la population au vaccin et à ses risques, **sans consentement éclairé**, alors même que le vaccin est dans une **période d'évaluation bâtarde mêlant phase trois et pharmacovigilance**. Que ceux qui critiquent le professeur Raoult et ses études, enlèvent d'abord la poutre qui obscurcit leur vision !

Mais vous l'avez compris, **Bill Gates** l'a dit !

*"People act like they have a choice. **You don't have a choice.** Normalcy only returns when we've largely vaccinated the entire global population."*

## Les acteurs

Les acteurs s'organisent autour d'une idéologie, **la doxa**. Pour résumer 1) aucun traitement n'est efficace, ce en dépit de toutes les études prouvant le contraire (hydroxychloroquine, azithromycine, ivermectine, vitamine D, zinc...). Ne faut t-il pas une certaine dose d'idiotie pour aller militer contre la supplémentation en vitamine D et en zinc, sachant que la majeure partie de la population est carencée et qu'une telle supplémentation est sans risque ? 2) le vaccin est la seule solution 3) seules les études

## - FranceSoir

sur des charlatans ou des "desinformateurs criminels" émanant d'un hypothétique "groupe CIA" comme le vocifère le Dr Damien Barraud sur son odieux compte Twitter, entre deux messages insultants.

Nous sommes bel et bien en face d'une **structure globale rappelant le gouvernement de Vichy**. Nous n'irons pas jusqu'à effectuer un véritable parallèle, les horreurs de cette époque n'ayant rien à voir avec les événements actuels. Cependant, l'esprit, les principes restent similaires, comme nous allons le voir :

\* **Une nomenclatura** distillant le dogme, la doxa : **le gouvernement et son conseil scientifique pétri de conflits d'intérêt**, que l'on peut qualifier de **totalitaire** car concentrant les pouvoirs : exécutif, et législatif avec une assemblée à la botte de la république en marche, validant les propositions de loi moyennant une parodie de débat démocratique.

\* **L'Ordre des médecins**, aux ordres du gouvernement, véritable **police de la pensée**, pourchassant les médecins "déviant", et les traduisant en chambre disciplinaire au prétexte du non respect du code de déontologie (article 39 - charlatanisme : toute proposition de traitement allant à rebours de la doxa étant considéré comme tel). Le décret du 22 décembre 2020 modifie le code de déontologie des médecins (<https://www.francesoir.fr/societe-sante/le-pr-christian-perronne-le-pr-trouillas-et-des-medecins-attaquent-le-decret-limitant>) et vient encore plus limiter leur liberté d'**expression** concernant des actions d'information du public à caractère scientifique.

\* **La milice**. Des pseudo-citoyens et médecins **délateurs** au comportement totalitaire, gardiens de la doxa, de la pensée unique : **dénonçant en adressant leurs réponses Twitter à l'Ordre** quand ils sont en désaccord avec le discours d'un médecin favorable à Didier Raoult ou Christian Perronne ; **harcelant les professeurs Raoult et Chabrière**, qui représentent pourtant l'excellence de la recherche française en biochimie. Qui sont-ils ? Assurément **des seconds couteaux frustrés**, éjectés de la recherche, n'ayant jamais vu un malade, reconvertis en professeurs de mathématiques (Sonic\_urticant, le gilet jaune Alexander Samuel), un "juriste" passant sa journée à porter son agressivité sur Twitter, et jouant à l'expert (Xavier Hugonet), un médecin peut-être atteint du syndrome de Gilles de la Tourette car distillant l'insulte presque à chaque message (Dr Damien Barraud), un vendeur de téléphones (Patrick Detlefsen) etc. **Asymétrie en l'excellence des professeurs de l'IHU, et d'une médiocrité atteint du syndrome de** ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet\\_Dunning-Kruger](https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_Dunning-Kruger)). **Dunning-Kruger** ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet\\_Dunning-Kruger](https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_Dunning-Kruger)).

**harassances** (a l'égard du sénateur Alain Houpert qui a d'ailleurs porté plainte) et du **harcèlement organisé** confinant au délire de Sonic\_urticant **en particulier à l'égard du professeur Eric Chabrière**, avec incitation à le dénoncer auprès de différentes tutelles. Nous avons tous les documents, issus d'une infiltration du réseau se réclamant des "No Fake Med". Las ! Et Eric Chabrière de répondre d'une manière humoristique un peu potache et de se faire ensuite insulter en retour, menacer et traiter de criminel...

## Harcèlement organisé contre le Pr Chabrière

Dossier de tweets reçus avec commentaires joints (ci-dessous)

CONFIDENTIEL : dossier Chabriere

Servez-vous...

SVP : **refaire le dossier vous-même** (sinon, on voit mon nom en cliquant droit, et en allant dans "propriétés" puis "détails").

**Ne pas révéler ni transmettre mon email ni mon identité à quiconque.**

Merci.

Le Pr Eric Chabrière a aussi "doxxé" (diffusé les coordonnées personnelles, adresses, ou villes, de plusieurs personnes, ce qui est également illégal).

Le Pr Eric Chabrière a **près de 15 000 abonnés à son compte Twitter et est très influent.**

Il est certain que c'est bien lui qui gère son compte twitter @EChabriere puisqu'il l'a ouvertement revendiqué dans un interview à "La Provence", et annonce qu'il assume tous ses "tweets" : [Covid et réseaux sociaux, ces médecins qui pètent les plombs](#)

Le Pr Eric Chabrière **ne peut se targuer de publier "en son nom personnel"**, puisqu'il s'affiche sur Twitter comme étant Professeur de l'université d'Aix Marseille, responsable valorisation de l'IHU, chargé d'enseignement UL1, etc... et parle très clairement en ses fonctions de professeur d'université, voire **souvent au nom de l'IHU**.

Eric Berton : eric.berton@u  
aurelie.hesse@univ-amu.fr  
dominique.boussioux@uni  
Christophe Got : christophe  
Déborah de Lieme : debora  
Direction APMH : direction.  
Direction centrale du servic  
DRH APMH : elisabeth.coul  
Relations avec les usagers  
Responsable Communicati  
SRH IRD Occitanies : rh.occ  
Graig Monetti : graig.mone  
Jean-François DELFRAISSY

+ signalements à envoyer en LRAR au procureur.

SVP : refaire le dossier vous-même (sinon, on voit mon nom en cliquant droit, et en allant dans "propriétés" puis "détails").

Ne pas révéler ni transmettre mon email ni mon identité à quiconque.

**Le Docteur Hervé Maisonneuve, qui se veut « gardien de l'intégrité scientifique », et qui ne se prive pas de propos outrageants envers les professeurs Perronne et Raoult sur Twitter** (est-il de mèche avec Sonic ? cf. les *leaks* ci-dessous) a porté plainte contre **les professeur Parola et Brouqui** pour charlatanisme. Cette plainte n'a pas abouti et ces derniers portent plainte en retour pour dénonciation calomnieuse.

[Suivre](#)

## Herve Maisonneuve

@hervemaison

Médecin et rédacteur biomédical. Enseigne la rédaction scientifique.

📍 France [redactionmedicale.fr](https://www.redactionmedicale.fr)

📅 A rejoint Twitter en juin 2009



**Herve Maisonneuve**

@hervemaison



45 articles signés par des chercheurs et cliniciens français dans les revues prédatrices du groupe Fortune ; grand prix pour le Pr C Perronne et ses complices ; qui peut signer le fin de la partie ?



**Herve Maisonneuve** @... · 3 août 2020 ...

Bravo, mais D Raoult ne lis pas les mêmes revues que vous... il a ses bibles d'auto-promotion... avec ses colonels

Pourtant, ce journal vient d'être référencé **Medline**.

Tout ce beau monde se connaît ... et œuvre de concert ...

> [Rev Med Interne](#). 2021 Jun;42(6):421-426. doi: 10.1016/j.revmed.2021.03.329. Epub 2021 Apr 15.

## [Predatory journals: A real threat for medical research. 1. Identify these journals and understand how they work]

[Article in French]

[A de La Blanchardière](#)<sup>1</sup>, [F Barde](#)<sup>2</sup>, [N Peiffer-Smadja](#)<sup>3</sup>, [H Maisonneuve](#)<sup>4</sup>

Affiliations + expand

PMID: 33867197 DOI: [10.1016/j.revmed.2021.03.329](#)

### Abstract

Sonic leaks

- FranceSoir

**Sonic #ClafoutisGate**

@Sonic\_urticant

En réponse à [@alainhoupert](#)

Vous êtes un dangereux irresponsable. Médecin, sénateur, passé par l'IHEDN donc très influent et avec du réseau (comme beaucoup de ceux qui ont protégé des désinformateurs puissants).

Et vous partagez ceci.

On va s'occuper de vous, croyez-moi. Et pas que sur twitter.

10:46 · 25/10/2020 · [Twitter Web App](#)**4** Retweets **20** J'aime

**Sonic #ClafoutisGate**

Alors, voici les actions déjà réalisées :

- ma plainte contre Raoult au conseil de l'ordre du 13,
- la plainte de la société de pathologie infectieuse de langue française contre Raoult au conseil de l'ordre du 13 (en fait, c'est moi qui l'ai rédigée... 😊 avec petites corrections d'une autre personne),
- lettres et emails au CROM de PACA et au conseil national de l'ordre des médecins pour en remettre une couche,
- et quelques trucs,
- qui ont permis de renvoyer Raoult en procédure disciplinaire

**Sonic #ClafoutisGate**

procédure disciplinaire alors que personne n'y croyait (un véritable exploit en soi : ça arrive une fois tous les 15 ans pour un professeur de médecine, car ils ont un statut très particulier),

mais aussi :

- mes échanges écrits et synthèses avec plusieurs députés et sénateurs de chacune des deux commissions d'enquête parlementaire covid (celle du Sénat et celle de l'Assemblée Nationale) qui ont permis quelques vraies questions au milieu d'une avalanche de léchage de

**Sonic #ClafoutisGate**

avalanche de léchage de cul,

- mais ont permis surtout que le rapport d'enquête du Sénat soit au vitriol contre Raoult (celui de l'Assemblée Nationale est un léchage de cul de Raoult car écrit par Ciotti, mais au moins on a échappé à l'hydroxychloroquine dans ce rapport),
  - et évidemment tout ce que j'ai fait sortir dans la presse pour rétablir la vérité. Un seul exemple parmi tant d'autres : [liberation.fr/checknews/2020...](https://liberation.fr/checknews/2020...)
- ça, ça vient de moi...

**Sonic #ClafoutisGate**

ça, ça vient de moi...  
Et le clou du spectacle a bien évidemment été le long reportage de "Enquête Exclusive" sur M6... : tout vient de moi...

Mais aussi :

- la tribune "Halte à la fraude scientifique" (signée par 7 sociétés savantes, plus de 2500 médecins et chercheurs, plusieurs académiciens, des anciens pdts d'université, etc...) : l'avantage c'est qu'il a été obligé de s'en expliquer dans la presse et s'en pris les pieds dans le tapis,
- la méga-tribune des 90

**Sonic #ClafoutisGate**

- la méga-tribune des 90 sociétés savantes qui a fait changer la loi sur l'intégrité scientifique : et si les décrets d'application ne sont pas une poule mouillée, alors ça devrait permettre, d'ici 10 à 20 ans, de ne plus voir de nouveau Raoult,

- j'ai aussi des contacts avec un conseiller de Véran, par hasard...

- et quelques autres actions que je ne peux pas révéler, même en privé, même si tout est parfaitement légal.

18:24

**Sonic #ClafoutisGate**

Ah oui, j'ai oublié de vous dire, aussi, parmi mes actions :

- j'ai rétabli la vérité dans les pages wikipedia relatives à Raoult, à l'IHU, et à l'HCQ, même si elles sont régulièrement trollées.,
- et j'ai fait virer Martine Wonner de son groupe parlementaire (si, si...)

**Sonic #ClafoutisGate**

nos 4 enfants ont été obligés de se gérer seuls

Vous comprenez pourquoi, avec mon handicap et mes 1650 euros nets par mois, j'en ai un peu besoin, de cette cagnotte ?...

(surtout qu'en face, ceux qui déposent plainte contre moi c'est :  
- un sénateur,  
- un institut à 100 millions d'euros de budget annuel : sur vos impôts, au passage...)

Donc bref, vous comprenez : si vous acceptez de relayer un max le message de la cagnotte, en privé : MP, emails...



1



mais que en privé



1

18:42

en y ajoutant désormais que c'est de moi que vient tout le contenu du reportage de M6 "Enquête exclusive"... (j'y ai passé des semaines entières, avec les journalistes)



(maintenant qu'il est sorti)

18:43

vous aviez bien reçu le message, n'est-ce pas ?

(de la part de @DETLEFSENPat1)

Et au passage : on peut toujours donné deux fois si on veut (je dis pas ça que pour vous, mais si vous avez des contacts...)



18:57



### Sonic #ClafoutisGate

Ah oui, j'ai oublié de vous dire, aussi, parmi mes actions :

- j'ai rétabli la vérité dans les pages wikipedia relatives à Raoult, à l'IHU, et à l'HCQ, même si elles sont régulièrement trollées.,
- et j'ai fait virer Martine Wonner de son groupe parlementaire (si, si...)

Bon, maintenant...

Je vais vous révéler ce qui est en préparation et en rélexion contre Raoult :



17:22

globalement, au conseil de l'ordre, j'ai oeuvré, et à mon avis, il est cramé. Grâce à ses relations, il réduira la peine, mais il en aura une.

Par contre, pas mal de gens que je connais me disent qu'on peut attendre davantage de la justice PÉNALE (car là, les juges ne sont pas les "copains").

Or, après en avoir parlé avec un juriste, et un avocat, il y a quelques chefs d'accusation au pénal qui sont peut-être recevables contre Didier Raoult :

- diffamation : mais attention ça dépend contre quoi et qui, et la prescription est de 3 mois... (seules les personnes diffamées peuvent déposer plainte),

- mise en danger de la vie d'autrui : difficile à gagner en l'état de la loi,

- mais il y a aussi un dernier truc simple et assez net : c'est le FAUX TEMOIGNAGE SOUS SERMENT devant une commission d'enquête parlementaire. Or en effet, ça c'est très facile à prouver. Par exemple devant la commission



### Sonic #ClafoutisGate

Et pour Raoult, on cherche des personnes qui accepteraient de porter la plainte au pénal contre lui pour faux témoignage sous serment, aussi car il attaque Karine Lacombe en justice parce qu'elle aurait dit que Raoult est poursuivi pour faux témoignage alors que c'est pas vrai. Elle n'a pas dit ça, mais le fait de le poursuivre pour faux témoignage sous serment, grâce à ça les journalistes vont le défoncer, mais en outre il ne pourra plus dire "vous voyez, je ne suis pas poursuivi en justice pour faux témoignage!"

bon, je vais vous l'avouer : Parola : déjà fait... Ainsi que Brouqui. Ils sont passés au rapport devant le CDOM13 et ont échappé au renvoi en CDPI de peu. Mais grâce à ça, se sont énormément calmés dans les médias (même si Parola fait encore des siennes)

ah...

car moi je suis en contact avec des journalistes spécialisés là dedans, qui savent fouiller très discrètement



👍 1

vendredi 9:39 AM

je suis vraiment au contact des meilleurs : ceux qui ont fait tomber les plus grands



qui sont les plus discrets, les plus malins

\* **Des influenceurs** également gardiens du dogme. **Le professeur Karine Lacombe, le docteur Nathan Peiffer-Smadja. Ces derniers se gardent bien**

... news, propageant pourtant des contre-vérités. Par exemple, le Dr **Nathan Peiffer-Smadja a fait la promotion du dangereux et inefficace Remdesivir.**

Ci-dessous, vous lirez les explications de **VirusWar** (<https://twitter.com/VirusWar/>) :



**VirusWar**  
@VirusWar



Le 11 mars 2020, un certain Nathan Peiffer-Smadja (NPS) recommandait l'utilisation du [#remdesivir](#) contre la Covid19. Problème, cette molécule n'ayant eu aucune AMM, son usage était délictuel et dangereux.

Le 02/02/2021 le même NPS juge "criminel" de recommander des vitamines !



9:52 PM · 15 févr. 2021



778



Voir les dernières informations sur le COVID-19 sur Twitter

[Tweetez votre réponse.](#)

Recommandations @ncsp\_fr 11/03/2020 #COVID19france #COVID2019  
 #coronavirus #SARSCoV2 #CODVID19. Une grande aide pour les cliniciens cc  
 @REACTing\_fr @SPILF\_ @ReJIF\_ @La\_SRLF @santeprevention  
 @MinSoliSante thread keypoints 1/n



SFAR Anesthésie Réanimation et 5 autres personnes

## Avis HCSP 05/03/2020

### Annexe 1 : composition du groupe de travail

Christian CHIDIAC, président du GT  
 Sibylle BERNARD-STOECKLIN, Santé publique France  
 Céline CAZORLA  
 Bruno HOEN  
 Catherine LEPORT  
 Bruno LINA  
 Charles-Edouard LUYT  
 Sophie MATHERON  
 Nathalie MORGENSZTEJN, ANSM  
 Elisabeth NICAND  
 Bruno POZZETTO  
 Christophe RAPP  
 Sylvie VAN DER WERF

#### Invités

Denis MALVY  
 Yazdan YAZDANPANAHI

**Chef de Nathan Peiffer Smadja**

**il a conflit d'intérêts avec Gilead qui produit remdesivir**

#### SG-HCSP

Sylvie FLOREANI

Naviguer dans le sommaire du code

**Version en vigueur jusqu'au 24 mars 2020**› Article L3131-1Création Loi 2007-294 2007-03-05 art. 1 I, II JORF 6 mars 2007 en vigueur le 29 août 2007Création Loi n°2007-294 du 5 mars 2007 - art. 1 ( ) JORF 6 mars 2007 en vigueur le 29 août 2007

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le ministre chargé de la santé peut, par arrêté motivé, prescrire dans l'intérêt de la santé publique toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

Le ministre peut habilitier le représentant de l'Etat territorialement compétent à prendre toutes les mesures d'application de ces dispositions, y compris des mesures individuelles. Ces dernières mesures font immédiatement l'objet d'une information du procureur de la République.

Le représentant de l'Etat dans le département et les personnes placées sous son autorité sont tenus de préserver la confidentialité des données recueillies à l'égard des tiers.

Le représentant de l'Etat rend compte au ministre chargé de la santé des actions entreprises et des résultats obtenus en application du présent article.

NOTA :

Loi 2007-294 du 5 mars 2007 art. 12 I : la présente loi entre en vigueur le 29 août 2007, jour suivant la date de publication du décret n° 2007-1273 du 27 août 2007.

--

**VirusWar**

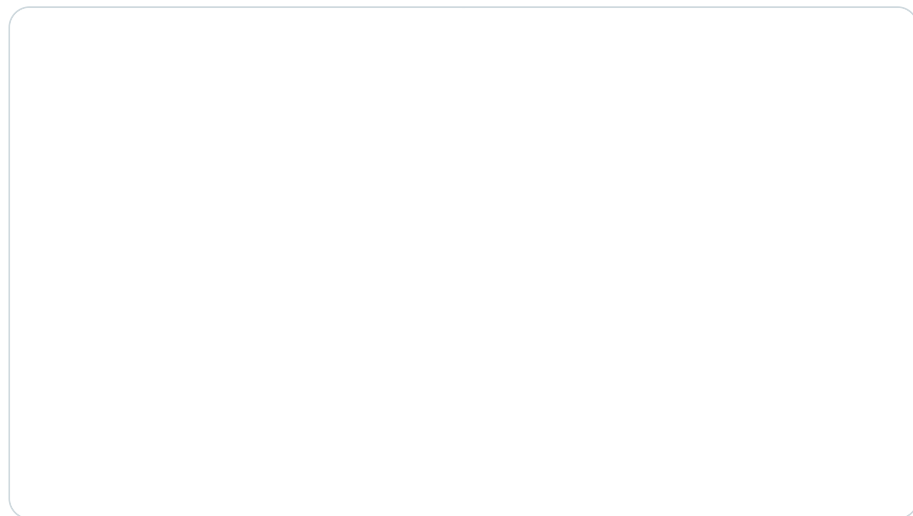
@VirusWar



Le 11 mars 2020, un certain Nathan Peiffer-Smadja (NPS) recommandait l'utilisation du #remdesivir contre la Covid19.

Problème, cette molécule n'ayant eu aucune AMM, son usage était délictuel et dangereux.

Le 02/02/2021 le même NPS juge "criminel" de recommander des vitamines !



9:52 PM · 15 févr. 2021



778



Voir les dernières informations sur le COVID-19 sur Twitter

Son *thread* fait croire que le HCSP a recommandé le mars 2020 des thérapies cliniques alors que ce n'est pas sa mission qui est de conseiller Véran pas les soignants. L'avis disait à Véran de prendre arrêté pour usage compassionnel [#remdesivir](#)

([https://mobile.twitter.com/hashtag/remdesivir?src=hashtag\\_click](https://mobile.twitter.com/hashtag/remdesivir?src=hashtag_click)), ce qu'il n'a pas fait

Les dispositions pénales me semblant applicables sont les suivantes. À noter qu'à aucun moment, il n'a rappelé les risques rénaux et hépatiques du [#remdesivir](#)

([https://mobile.twitter.com/hashtag/remdesivir?src=hashtag\\_click](https://mobile.twitter.com/hashtag/remdesivir?src=hashtag_click)) qui étaient mentionnés dans l'avis du HCS

---

> **Article L5432-1**

Modifié par Ordonnance n°2013-1183 du 19 décembre 2013 - art. 9

I. - Est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende le fait dans le cadre d'une activité réglementée de ne pas respecter les dispositions prises en application de l'article L. 5132-8 :

1° Fixant les conditions de production, de transport, d'importation, d'exportation, de détention, d'offre, de cession, de prescription, de **délivrance**, d'acquisition, et **d'emploi** de médicaments, plantes, **substances** ou préparations classées comme **vénéneuses** ;

2° Prohibant les opérations relatives à ces plantes ou substances ;

3° **Interdisant la prescription** ou l'incorporation dans des préparations, de certaines plantes ou substances vénénéuses ou de spécialités qui en contiennent, ou fixant les conditions particulières de prescription ou de délivrance de ces préparations.

Dans tous les cas prévus au présent article, les tribunaux peuvent ordonner la confiscation des plantes ou substances saisies.

II. - Les peines mentionnées au I sont portées à sept ans d'emprisonnement et 750 000 € d'amende, lorsque :

1° Les faits ont été commis en bande organisée ;

2° Lorsque les faits **d'offre**, de cession ou d'acquisition ont été **commis sur un réseau de télécommunication à destination d'un public non déterminé** ;

3° Les faits ont été commis en vue de **faciliter**, par quelque moyen que ce soit, notamment à l'aide **d'ordonnances ou de délivrances de complaisance**, le **mésusage** ou l'abus tels que définis par voie réglementaire, de médicaments, de plantes, de **substances** ou préparations classées comme **vénéneuses**. Ces dispositions ne sont pas applicables en cas de prescription d'une spécialité pharmaceutique non conforme à son autorisation de mise sur le marché lorsque que les conditions prévues par l'article L. 5121-12-1 sont respectées.

pharmaceutique, tout autre médicament fabriqué industriellement ou selon une méthode dans laquelle intervient un processus industriel, ainsi que tout générateur, trousse ou précurseur tels que définis respectivement aux 8°, 9° et 10° de l'article L. 5121-1, sans une autorisation de mise sur le marché, une autorisation temporaire d'utilisation, une autorisation mentionnée à l'article L. 5121-9-1 ou sans une autorisation d'importation, ou dont l'autorisation est refusée, suspendue, retirée ou devenue caduque, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

II. - Est puni des mêmes peines le fait de réaliser, faire réaliser, **diffuser ou faire diffuser une publicité** sur une spécialité pharmaceutique, tout autre médicament fabriqué industriellement ou selon une méthode dans laquelle intervient un processus industriel, ainsi que sur tout générateur, trousse ou précurseur tels que définis respectivement aux 8°, 9° et 10° de l'article L. 5121-1, **qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché**, d'une autorisation temporaire d'utilisation, d'une autorisation mentionnée à l'article L. 5121-9-1 ou d'une autorisation d'importation, ou dont l'autorisation est refusée, suspendue, retirée ou devenue caduque.

III. - Les peines prévues aux I et II sont portées **à sept ans** d'emprisonnement et 750 000 € d'amende, lorsque les délits prévus aux mêmes paragraphes :

1° Sont de nature à entraîner un risque grave pour la santé de l'homme ;

2° Ont été commis en bande organisée ;

3° Ont été **commis sur un réseau de télécommunication à destination d'un public non déterminé** ;

4° Ont été commis par des établissements pharmaceutiques autorisés conformément à l'article L. 5124-3, des courtiers déclarés conformément à l'article L. 5124-20, des pharmaciens d'officine titulaires de la licence mentionnée à l'article L. 5125-4 et des pharmacies à usage intérieur mentionnés à l'article L. 5126-5 du même code.

**Et qui est derrière toute cette escroquerie ?** Certainement pas (pour faire allusion à une polémique récente), la communauté juive, porteuse d'une des plus belles spiritualités et injustement attaquée. Qui ? Ceux à qui profite le crime. L'industrie pharmaceutique, les médecins corrompus, les politiques à l'idéologie européiste et mondialiste qui ont, après avoir pendant des décennies lentement sabordé notre pays en **détruisant méthodiquement ses valeurs ancestrales** (patriotisme, sécurité, éducation, culture, famille traditionnelle, morale universelle chrétienne sécularisée), ont, **par haute trahison, achevé la ruine de la France.**

Puiss- t-elle un jour se relever.

"Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son **gouvernement**"

"Tous les arts ont produit des merveilles : l'art de gouverner n'a produit que des monstres."

"Les révolutions sont moins un accident des armes qu'un accident des lois"

**Louis Antoine de Saint-Just**

Un procès devra se tenir. La Veuve s'impatiente.

(Ndlr : la covid a comme conséquence de laisser veuves des milliers de femmes dans le monde. <https://news.un.org/fr/story/2020/06/1071572> (<https://news.un.org/fr/story/2020/06/1071572>) et pour certains l'attente est longue <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/mort-du-docteur-loupiac-v...> (<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/mort-du-docteur-loupiac-victime-du-covid-un-apres-sa-veuve-attend-toujours-des-explications-1618244143>)) précision amenée le 22 août 2021.

*Mise à jour le 1er septembre*

*L'éditorial suite aux réactions à cette tribune : "Veuve" et effets secondaires*

*imaginaires : corrélation n'est pas causalité* ([http://Les effets secondaires imaginaires : corrélation n'est pas causalité](http://Les%20effets%20secondaires%20imaginaires%20:%20corr%C3%A9lation%20n'est%20pas%20causalit%C3%A9))



- Nous avons choisi de rester gratuit pour tout le monde, afin que chacun ait la possibilité de pouvoir accéder à **une information libre et de qualité** indépendamment des ressources financières de chacun.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre soutien. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous lire et nous donner des marques de confiance, ce soutien est précieux, il nous permet d'asseoir notre légitimité de media libre et indépendant et plus vous nous lirez plus nous aurons un impact dans le bruit médiatique ambiant.

Alors **si vous souhaitez nous aider, c'est maintenant**. Vous avez le pouvoir de participer au développement de FranceSoir et surtout faire en sorte que nous poursuivions notre mission d'information. **Chaque contribution, petite ou grande, est importante pour nous, elle nous permet d'investir sur le long terme. Toute l'équipe vous remercie.**

[Soutenez FranceSoir dès 1€ > \(/soutien#don\)](#)

[Voir les 176 commentaires / analyses](#)

A lire aussi :

**[Covid : le règne de la cupidité et la chute de la médecine occidentale moderne](#)** (/opinions-tribunes/covid-le-regne-de-la-cupidite-et-la-chute-de-la-medecine-occidentale-moderne)

**[Passe sanitaire: désobéissance civile! Françaises, Français, où sont donc les baïonnettes intelligentes?](#)** (/opinions-tribunes/passe-sanitaire-desobeissance-civile-francaises-

francais-baionnettes)

**["Si le ridicule tuait les mesures administratives..." Philippe Prigent](#)**

(/videos-lentreten-essentiel/philippe-prigent)

[EN DIRECT - Les derniers articles en temps réel >>](#) (http://www.francesoir.fr/info-en-direct)

NEWSLETTER

**S'abonner à la Newsletter FranceSoir**

## FIL D'ACTUALITÉS OPINIONS

3/09 à 16:09 - Tribunes (/opinions-tribunes).

**[Lettre ouverte d'un groupe de psychologues indépendants au Président](/opinions-tribunes/lettre-ouverte-dun-groupe-de-psychologues-independants-au-president)** (/opinions-tribunes/lettre-ouverte-dun-groupe-de-psychologues-independants-au-president).

3/09 à 14:35 - Tribunes (/opinions-tribunes).

**[Les jeunes avec Macron : la série qui nous prend pour des cons](/opinions-tribunes/macron-la-serie-qui-nous-prend-pour-des-cons)** (/opinions-tribunes/macron-la-serie-qui-nous-prend-pour-des-cons).

3/09 à 13:00 - Tribunes (/opinions-tribunes).

**[L'étude bidon à l'origine du pass sanitaire](/opinions-tribunes/letude-bidon-lorigine-du-pass-sanitaire)** (/opinions-tribunes/letude-bidon-lorigine-du-pass-sanitaire).

3/09 à 10:31 - Editos (/opinions-editos).

**[Un tour du monde en plus de 100 interviews](/opinions-editos/un-tour-du-monde-en-plus-de-100-interviews)** (/opinions-editos/un-tour-du-monde-en-plus-de-100-interviews).

2/09 à 15:25 - Tribunes (/opinions-tribunes).

**[De la dignité humaine sur Jupiter](/opinions-tribunes/de-la-dignite-humaine-sur-jupiter)** (/opinions-tribunes/de-la-dignite-humaine-sur-jupiter).

2/09 à 12:49 - Tribunes (/opinions-tribunes).

**[Le Maire au pays des merveilles](/opinions-tribunes/bruno-le-maire-au-pays-des-merveilles)** (/opinions-tribunes/bruno-le-maire-au-pays-des-merveilles).

**Commentaires**

**Je m'abonne à la Newsletter FranceSoir**